



L'école de filles avant 1901.

attendre 1850 pour que la loi Falloux l'impose plus généralement, et donc pour les écoles de filles (à partir de 800 habitants cependant), toujours en faisant une large place aux représentants du culte dans l'enseignement. C'est en 1881 et 1882 que les lois Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique, proclament que « l'enseignement primaire sera laïc, gratuit et obligatoire ». Les enseignements resteront cependant pour longtemps encore différents entre filles et garçons.

### UNE NOUVELLE ÉCOLE DE FILLES

En 1894, dans une séance du 20 mai du conseil municipal, le président de séance lit une lettre du préfet relative aux écoles de filles, qui précise que, concernant Saint-Martin, « le local où elle est installée appartient à M<sup>me</sup> Stackler, 28 rue de Crosne à Rouen. Il serait souhaitable que la commune soit propriétaire de son école ». Dans sa réponse, le conseil fait remarquer que « cette construction entraînera une certaine dépense pour la commune qui ne pourra y faire face qu'en s'imposant de grands sacrifices mais que, d'un autre côté, il y a lieu de s'attendre à ce que l'administration, toujours libérale et bienveillante pour les communes qui ont besoin de son concours, accordera pour cet objet à la commune une subvention en rapport avec les sacrifices qu'elle s'imposera »!

Aussi, dans sa séance du 25 juin 1894, le conseil vote, par 9 voix contre 2, le projet de la construction d'une nouvelle école de filles. Puis, à la séance du 16 août 1894, il prend une délibération sur le choix du « clos des mineurs Jouen » (sans rapport avec M<sup>lle</sup> Jouen), figurant au 67 du plan section D, d'une contenance de 31 ares 30 ca, pour la



Le fronton de l'école de filles construite à partir de 1901, aujourd'hui école primaire.

construction de l'école de filles. Le 19 décembre 1895, le maire, Georges Andrieu, propose que ce terrain du presbytère (le presbytère à l'époque était le bâtiment qui sera plus tard la Poste, puis le cabinet médical actuel), étant très vaste, accueille la construction. Le préfet donne son accord le 27 mai 1896. Le maire charge alors J. Chevalier, architecte au 2 rue Saint-André à Rouen, de dresser les plans de la future école. Le maire en précise le financement dans la séance du conseil du 17 août 1898 : le coût de la construction s'élève à 17 450 francs, dont 62 %, soit 15 000 francs, assumés par l'État et le Département, le solde,

soit 8 150 francs, restant à la charge de la commune. Le maire est autorisé à emprunter cette somme à la Caisse des dépôts et consignations. L'adjudication se déroulera à la mairie (l'ancienne), à 3 heures précises le 7 février 1901, en présence du maire, du conseil municipal et de l'architecte, pour la « construction d'une école de filles avec logement d'institutrice en 6 lots ».

Au début de la construction, on découvrait l'existence d'un puits antique, à droite de l'allée menant à l'école...

Hubert Finot

**Les Volants**  
**Boschervillais**

**Alors,**  
**REJOIGNEZ-NOUS !!!**

**André GROULT** 02 35 32 03 97  
06 25 07 50 97

**Christian GARCIA** 02 35 60 27 51  
06 30 27 90 50  
christian.garcia.76@wanadoo.fr

**Vous êtes passionné de voitures anciennes,**

**Vous possédez (ou pas) un véhicule ...**